

Commune de DENICE
Canton de GLEIZE
Arrondissement de VILLEFRANCHE

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 17 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de DENICE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes, sous la présidence de M. Jacques TOURNIER, Maire.

Présents : M. Jacques TOURNIER, Mme Armelle CHEVALIER, M. Jean-François ROCHE, Mme Corinne BODINIER, Mme Michelle GIROD-DAVID, Mme Martine JUGNET, Mme Aline NESME, Mme Pernelle PINET, Mme Marion BESSONNARD, M. Didier HERBAUT, Mme Aline PLANTIN, Mme Béatrice GAIDON, M. Jean-Marie LORGERE, M. Thierry LEFEBVRE

Absents excusés : M. Stéphane MARCHESCHI, M. Frédéric LEYVAL, M. Cyril PICARD, M. Thierry LEVRAT, M. Gilbert MUTIN

Date de la convocation : 11 septembre 2025

Secrétaire de Séance : Mme Béatrice GAIDON

Monsieur Frédéric LEYVAL a donné procuration à Monsieur Jacques TOURNIER
Monsieur Stéphane MARCHESI a donné procuration à Madame Pernelle PINET.

Le procès-verbal de la réunion en date du 23 juillet 2025 diffusé à l'ensemble du Conseil Municipal avant la réunion est approuvé à l'unanimité. Monsieur le Maire passe alors à l'ordre du jour.

1 – CAVBS

1 – 1 : PLUi-H

Le PLUi-H va être soumis au vote du Conseil Communautaire du 24 septembre, puis après transmission aux différentes autorités compétentes, il deviendra opposable à compter du 15 octobre.

Comme précédemment évoqué au Conseil Municipal du 17 juin, le cabinet MONTROTTIER choisi par la CABVS va réaliser l'étude urbaine de la zone AU et rédiger le cahier des charges du marché subséquent. Le Comité de pilotage aura lieu en salle du conseil le mardi 18/11 à 14h.

1 – 2 : Animaux errants : convention constitutive du groupement de commandes

Monsieur le Maire expose que les communes de Villefranche-sur-Saône, Arnas, Cogny, Denicé, Gleizé, Jassans-Riottier, Le Perréon, Limas, Montmelas Saint-Sorlin, Saint-Cyr-le-Châtel, Saint-Julien, Vaux-en-Beaujolais et Ville-sur-Jarnioux ont décidé, par l'effet des présentes, de

coordonner leurs achats en procédant à la création d'un groupement de commandes selon les dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la Commande Publique.

La présente convention concerne un groupement de commandes pour les prestations suivantes : capture et mise en fourrière des animaux domestiques errants pour la ville de villefranche s/s et certaines communes de l'agglomération.

La présente convention prend effet pour chaque membre du groupement de commandes à compter du 01/01/2026, renouvelable par tacite reconduction, trois fois maximum, par période annuelle d'un an, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2029. Elle est conclue pour une durée maximale de 48 mois.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la convention.

1 – 3 : Transports en commun

Depuis le 1^{er} septembre, les réseaux Libellule, Cars du Rhône et TCL ont fusionnés au sein d'un seul réseau : Transport Commun Lyonnais (TCL) qui couvre 5 zones autour de la métropole de Lyon.

La communauté d'Agglomération de VILLEFRANCHE se situe en zone 4. Les trajets restent identiques mais leurs numérotations et couleurs changent. Les lignes scolaires sont regroupées sous le sigle JD (Junior Direct) et numérotées de 300 à 999. Le ticket unitaire passe à 1.60 € mais permet l'accès à 2 zones.

Les coordonnées sont les suivantes : ALLÔ TCL au 04 26 10 12 12 et par internet www.tcl.fr

Des difficultés d'inscription ont été observées pour les abonnements et celles-ci persistent.

1 - 4 : Vélos électriques

Comme annoncé lors du Conseil municipal du 17 juin, 24 stations de vélos électriques sont en libre-service sur les 5 communes urbaines et accessibles avec ou sans abonnement (par exemple sur le parking de la salle des fêtes de GLEIZE, le lycée Louis Armand, la gare, le marché de VILLEFRANCHE...)

135 vélos sont actuellement en libre-service, plus 35 disponibles en location longue durée.

Il faut être titulaire de l'Attestation de sécurité routière pour utiliser ce service à compter de 16 ans. Pas d'attestation nécessaire pour les + de 18 ans.

<https://www.agglo-villefranche.fr/vivre-et-habiter/transport-et-mobilite/via-velo/>

Les tarifs sont les suivants :

- **Location libre-service : sans abonnement**
Tarif de 0,40 € par tranche de 10 min.
- **Location libre-service : abonnement mensuel à 10 €**
Avec 30 min gratuites par jour, puis 0,40 € par tranche supplémentaire de 10 min.
- **Location libre-service : abonnement annuel à 99 €**

Avec 30 min gratuites par jour, puis 0,40 € par tranche supplémentaire de 10 min.

- **Location longue durée : 1 semaine 20€**
Reconductible jusqu'à 2 semaines. Caution de 800 €
- **Location longue durée : 1 mois 40€**
Reconductible jusqu'à 3 mois. Caution de 800 €

1200 locations de vélos ont eu lieu sur les 10 premiers jours dont certaines parmi les habitants de DENICE. Des dégradations ont déjà été constatées au sein de la CAVBS.

2 – Personnel communal

2 – 1 : Renouvellement du contrat d’assurance risque statutaire des agents

Le contrat d’assurance statutaire des agents géré par l’intermédiaire du CIGAC auprès de GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE a été renouvelé.

Le contrat va ainsi être reconduit à compter du 01/01/2026 pour une période d’engagement de 4 ans soit jusqu’au 31/12/2029. Le contrat est résiliable chaque année avec préavis de 3 mois.

Les taux applicables au 01/01/2026 seront les suivants :

- CNRACL (dont décès 0,28%) **9,09%**
- IRCANTEC **1,19%**

3 – Informations sur les investissements 2025

3 – 1 : Toiture cantine

L’entreprise DUFOUR est intervenue pour la réfection de la toiture de la cantine pour un montant total de 29 819.52 €.

Il reste encore à faire installer la VMC double flux par l’entreprise Thierry DESBROSSE durant les vacances de la Toussaint.

L’isolation en ouate de cellulose sera ensuite réalisée par l’entreprise DUFOUR.

3 – 2 : Vidéoprotection

3 sociétés ont répondu à l’appel d’offres publié sur la plateforme AWS : INEO, INFRACITY et SERFIM TIC.

Une négociation a été lancée à la suite des offres déposées par les candidats et les 3 entreprises y ont répondu.

L’analyse des offres a été effectuée par notre maître d’œuvre : TECHNOMAN.

SERFIM s’est classé en 2^{nde} position (88 174.84 € HT hors options) et INEO en 3^{ème} position (90 812.60 € HT hors options).

L’entreprise INFRACITY a été retenue à la suite de l’appel d’offres et après négociation pour un montant de 81 284.70 € HT hors options.

L’objectif reste d’installer les caméras d’ici la fin de l’année.

3 – 3 : Vitraux de l'église

L'entreprise Vitrail Saint Georges de SAINT GENIS LES OLLIERES a été retenue pour la première tranche de rénovation des 3 vitraux du chœur de l'église pour un montant de 48 409.08 €. La CAVBS attribue à la commune une subvention de 24 204.54 € soit 50 % du montant des travaux.

Un appel aux dons est lancé via la Fondation du Patrimoine. Des affiches, flyers et panneaux ont été produits pour en informer la population.

Le vendredi 31 octobre à partir de 18h, une soirée de présentation aura lieu en présence des élus et de la presse. La signature de la convention se fera entre la mairie et la Fondation du Patrimoine.

Il y aura également une conférence portant sur « les secrets du vitrail – couleurs et lumières » animée par Jean Mône, maître verrier à Vitrail Saint Georges. Il est notamment intervenu sur la cathédrale de Notre Dame de Paris.

3 – 4 : Salle des associations

Un évier a été installé dans la salle des associations cet été pour un montant de 5 397.20 €. La société JUST a effectué les travaux de maçonnerie et la société YANNICK SOLLE la plomberie. Un chauffe-eau a été installé et va être raccordé par un électricien (M. DESBROSSE).

3 – 5 : Réfection berge du Nizerand

Des enrochements en cascade ont été réalisés par la société FLORE ET SENS pour un montant de 1 088.75 €. Ils permettront de ralentir le débit des eaux pluviales et de limiter l'érosion de la berge.

4 – Région

4 – 1 : Obtention d'un barnum au profit des associations

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Région cède des barnums aux communes de la Région. Il est nécessaire que la commune délibère et l'autorise à déposer la demande auprès de celle-ci afin de pouvoir obtenir un barnum destiné aux associations denicoises.

La convention est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité.

5 – Tarification de la location de la chapelle de Chevennes

5 – 1 : Chapelle de Chevennes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 14 décembre 2023 qui acceptait de louer la Chapelle de Chevennes et qui fixait le prix de location à 100 € la journée pour l'année 2024.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir fixer le prix à compter du 1^{er} janvier 2025. A l'unanimité, à compter du 01/01/2025, le tarif est fixé à 100 €.

6 – Demande de subvention

6-1 Fédération française d'équitation

La Fédération Française d'équitation a sollicité une subvention pour l'association ABAC du centre équestre de DENICE. En effet, une licenciée a obtenu une médaille d'or aux championnats de France en individuel (catégorie dressage poney élite).

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité, d'accorder une subvention de 200 € à l'association **ABAC** (Association Beaujolaise des Amies du Cheval)

6 – Urbanisme

Déclaration préalables accordées :

- Le 20/08/2025 pour l'installation d'un abri de jardin 6A, rue du Coteau
- Le 25/07/2025 pour la construction d'une pergola 70, route des Compagnons
- Le 26/08/2025 pour la création d'un abri de jardin 207, route de Buffavent
- Le 26/08/2025 pour la pose de panneaux photovoltaïques 474, route de Buffavent
- Le 26/08/2025 pour le changement des menuiseries 35, impasse de la Brosse
- Le 01/09/2025 pour la modification des façades 190, montée du Bourg
- Le 13/09/2025 pour la pose de 2 velux 452, route du Signerin

Permis de construire :

- Refusé le 01/08/2025 pour la création d'un carport 1335, route de la Veinerie
- Accordé le 12/08/2025 pour la construction d'un hangar agricole 34, route de Rivolet
-

7 – Questions et informations diverses

La sirène du château de MALVAL a été déclenchée à plusieurs reprises. Les causes ont été identifiées avec le coordinateur des travaux.

8- Tour de table

8 – 1 : Intervention Armelle CHEVALIER

La vente de fleurs aura lieu les 24 et 25/10 au profit des colis de Noël destinés aux aînés.
Le repas de Noël aura lieu le 6/12.

8 – 2 : Intervention Jean-François ROCHE

Une intervention du Département avec nacelle a eu lieu pour faire tomber les éléments fragilisés de la falaise de Malval. Une pose de grillage est envisagée.

La société SOLMARK est intervenue pour réaliser les traçages au sol route de la Grange des Maures. Les ralentisseurs devraient être modifiés (hausse ou augmentation).

Le tracteur subit une fuite d'huile hydraulique.

8 – 3 : Intervention Corinne BODINIER

Un appel aux dons a été lancé avec la Fondation du Patrimoine pour l'église.

Les bulletins vont être distribués et insérés dans le Denicé info.

La Fondation a réalisé la mise en page.

Le coût est le suivant : Bulletins + Affiche A3 + kakémono (panneau vertical) = 221.04 €

Le lancement de l'opération aura lieu pendant les journées européennes du patrimoine. Des permanences auront lieu le samedi et le dimanche de 10 à 12h sur le parvis de l'église. Des explications seront données sur les travaux et des bulletins de don seront distribués. Il y aura besoin de conseillers et de main d'œuvre pour installer le barnum.

Le vendredi 31 octobre aura lieu la conférence portant sur « les secrets du vitrail – couleurs et lumières » animée par Jean Mône, maître verrier à Vitrail Saint Georges. Une affiche dédiée va être communiquée.

Les journées européennes du Patrimoine vont être publiées sur le site internet et sur Panneau Pocket.

La Commission communication prépare le prochain Denicé info pour le 1/10

Concernant le Bulletin municipal, les associations et la vie du village seront mis en valeur.

Dans le cadre des semaines du développement durable organisées par l'Agglomération de Villefranche sur Saône, Denicé organise sa troisième Recyclette le 4/10 à partir de 9h30 sur la place du village. Au programme : stand grainothèque, jeux sur le développement durable, point d'apport d'instruments d'écriture, brocante vide grenier/bourse aux jouets avec l'APPEL (9h30-13h).

La Commission économie agriculture de l'Agglomération a mis en avant la nouvelle marque territoriale : « Beaujolais Be authentic ». L'objectif est de promouvoir les attraits du territoire y compris à l'international.

8 – 4 Intervention Didier HERBAUT

La Commission bâtiments s'est réunie le 12/09.

Les illuminations sont louées pour 3 ans auprès de Blachère illuminations et posées par l'entreprise SOBECA.

La protection des berges de la rivière par des barrières en bois va être remise à niveau par l'entreprise NICOD pour 1 381.60 €

Le SYDER travaille sur le réseau électrique ancien.

Concernant la création du point d'eau dans la salle des associations, des faïences vont être installées par les services de la commune.

La salle des marronniers ne dispose pas de rambarde permettant aux personnes à mobilité réduite d'y accéder, cela va être étudié.

8– 5 Intervention Pernelle PINET

P. PINET souhaite connaître la date d'arrivée des poubelles jaunes. Celle-ci n'est pas encore connue.

P. PINET demande si un devis a été fait pour une bâche destinée à la communication.

P. PINET interpelle sur les changements des canalisations de château Gaillard. La canalisation de Pouilly sera refaite en fin d'année.

8 – 6 Intervention Thierry LEFEBVRE

Le problème de réseau internet est soulevé, de nombreuses pannes sont ou ont été constatées.

8 – 7 Aline PLANTIN

A. PLANTIN évoque le programme de DENICE ROSE qui aura lieu le samedi 11/10

8 – 8 Intervention Marion BESSONNARD

Un panneau informatif a été arraché au carrefour des Louattes suite aux divers accidents.

8– 9 Intervention Michelle GIROD-DAVID

Les repas de cantine sont plus appréciés, il y a moins de gaspillage.

La formation de coordonnatrice du recensement aura lieu le 2/10.

La commune a encore besoin de 2 agents recenseurs.

Mme GIROD-DAVID coordonnera le recensement prévu en janvier/février prochain.

8 – 10 Intervention Jean Marie LORGERE

L'église de DENICE est un bâtiment communal avec des particularités uniques, issu d'un patrimoine architectural rare.

L'édition 2026 du Chemin des Arts est en préparation.

L'édition 2025 a été perçue comme « un feu d'artifice de talents »

Il va être nécessaire de demander une subvention, il y a également besoin de matériels de sonorisation et d'éclairage.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 29 octobre à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le Maire,

J. TOURNIER



La Secrétaire de Séance

Béatrice GAIDON



